

Présentation des Instituts

Les IFSI/IFAS de Beaumont-sur-Oise sont rattachés au Groupement Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCP). Ils ont une capacité d'accueil de 75 étudiants en soins infirmiers par promotion et 20 élèves aides-soignants, intégré au Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise (GHT NOVO) avec le Centre Hospitalier René-Dubos de Pontoise, les instituts de formation sont situés au sein du centre psychothérapeutique des « Oliviers » qui bénéficie d'un cadre agréable.

Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 Directrice
- 1 Coordinateur pédagogique
- 11 Cadres Formateurs
- 6 Secrétaires en alternance Beaumont/Pontoise
- 1 Documentaliste
- Des intervenants extérieurs professionnels

Notre IFSI a passé convention avec l'université Paris

Moyens pédagogiques

- 1 amphithéâtre polyvalent
- 5 salles de cours
- 3 salles de travaux pratiques équipées (mannequins,...)
- 1 centre de documentation (ouvrages, revues, ordinateurs)
- Equipement vidéo.

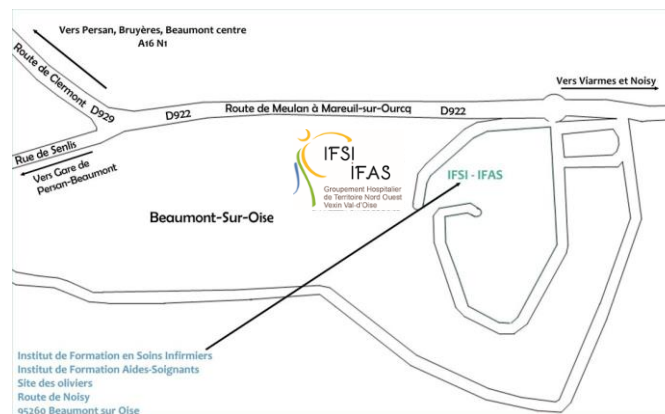


Les étudiants ont également un accès à :

- 1 salle de détente avec distributeurs de boissons chaudes et nourritures
- 1 self sur le site du GHCP

Accès à l'IFSI IFAS

En voiture



En train

Gare de Persan - Beaumont

En bus

Les IFSI-IFAS sont desservis par le bus 2 (Gare SNCF Persan - Collège Blaise Pascal Viarmes - Gare SNCF /Collège Marcel Pagnol Montsourt)
Arrêt « Les Oliviers »



Institut de Formation en Soins Infirmiers et Institut de Formation Aides - Soignants

Téléphone IFSI-IFAS : 01 30 28 36 40 ou 36 .38



Site Les Oliviers Route de Noisy

95260 Beaumont sur Oise

Téléphone: 01 30 28 36 38 Télécopie : 01 30 28 36 44

fsi.ifas.beaumont@ght-novo.fr

Site Internet : fsi-ifas-beaumontsuroise.com



La formation en soins infirmiers

L'infirmier(e)

- Dispense des soins préventifs, curatifs ou palliatifs sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu
- ◆ Intervient dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans les structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration
- ◆ Est soumis au respect des règles et du secret professionnels
- ◆ Analyse, organise, réalise des soins et leur évaluation
- ◆ Contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques
- ◆ Participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation ou d'encadrement et d'éducation à la santé

Les soins infirmiers intègrent qualité technique et qualité relationnelle, conscience professionnelle et sens des responsabilités.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire en lien avec des situations professionnelles.

La durée de formation est de 3 ans, soit 6 semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

Cette formation s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures permettant aux étudiants en soins infirmiers d'obtenir, conjointement au diplôme d'état, le grade de licence.

Contenu de la formation

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences et techniques infirmières, fondement et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Méthodes de travail

L'enseignement clinique s'effectue au cours de période de stage dans les milieux professionnels (60 semaines sur les 3 ans)

Les perspectives de carrière

Infirmier anesthésiste, puéricultrice, infirmier de bloc opératoire, infirmière en pratiques avancées, cadre de santé, directeur des soins.

Les conditions d'admission

Etre âgé de au moins 17 ans, au 31 décembre de l'année des épreuves. Peuvent être candidats :

- Les titulaires du Baccalauréat, ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U.).
- Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV.
- Les élèves de terminale (sous réserve de l'obtention du BAC).
- Les candidats non bacheliers, ayant réussi la sélection au titre de la Formation professionnelle Continue et justifiant de 3 années pleines de cotisation à un régime de sécurité sociale reconnu par la France.
- Les titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France.

❖ 2 voies d'accès:

La sélection via PARCOURSUP pour les candidats de terminale, les bacheliers ou équivalents du Bac

Epreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC). Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat. (*l'article L. 6311-1 du code du travail*)



La formation aide-soignante

L'aide-soignant dispense des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(ère), en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les conditions d'admission

Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

La formation est accessible sans condition de diplôme par la voie de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue (FPC) ou de la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE)

Sont dispensés des épreuves de sélection

- les agents de service hospitalier qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an équivalent temps et sélectionnés par leur employeur.
- les agents de service justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Le dossier comporte une pièce d'identité, une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae, un document manuscrit, relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel. Et, selon la situation du candidat, d'autres documents peuvent être demandés conformément à l'article 6 de l'Arrêté du 07 avril 2020 modifié.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Cet entretien peut être organisé en distanciel.

Le contenu de la formation vise l'acquisition de 5 blocs de compétences

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques